

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL

## **fil d'Ohm**

### S.C.I.C S.A.S à capital variable

« Un projet citoyen de parcs solaires sur le Grand Cahors »

<b>Souscripteur</b>		Monsieur / Madame@
Nom :	Prénom :	Né(e) le :
A :	Dépt :	Nationalité :
Adresse		Code Postal :
		Commune :
Téléphone :		
Courriel de contact :		
<b>Souscripteur mineur :</b>	<b>OUI / NON</b>	<b>Si OUI, merci de remplir les cases ci-dessous</b>
<i>Tuteur légal 1 : je soussigné(e)</i>		Monsieur / Madame
Nom :	Prénom :	Né(e) le :
A :	Dépt :	Nationalité :
Adresse :		Code postal :
		Commune :
Téléphone :		
Courriel de contact :		
<i>Tuteur légal 2 : je soussigné(e)</i>		Monsieur / Madame
Nom :	Prénom :	Né(e) le :
A :	Dépt :	Nationalité :
Adresse :		Code postal :
		Commune :
Téléphone :		
Courriel de contact :		
<b>Souscripteur Personne morale (privée ou publique) – OUI/NON</b>		<b>Si OUI, merci de remplir les cases ci-dessous</b>
Fonction du souscripteur :		
Raison sociale et forme juridique :		
Adresse siège Siège Social :		Code postal :
		Commune :
SIRET/SIREN :		

J'ai pris connaissance des risques de mon investissement décrits dans le DIS et j'adhère au projet d'objet social et statuts de la Scic SAS à capital variable « FILDOHM ». Après avoir pris connaissance des différentes catégories (cf. verso),

- Je pense relever de la catégorie : \_\_\_\_
- Demande vouloir devenir sociétaire en acquérant \_\_\_\_\_ parts de 100 € (cent euros) chacune, soit un montant total de \_\_\_\_\_ €.( en chiffres) \_\_\_\_\_ (en toutes lettres)
- Je procède ainsi ce jour à un règlement par chèque ci-joint à l'ordre de la SCIC FILDOHM. Un certificat de parts me sera remis après réception de mon engagement de souscription.
- J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la coopérative FILDOHM SCIC ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi, de documents d'informations de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation n'a comme seul objectif de faciliter la gestion de la coopérative.

*Tournez s.v.p*

## **Souscription au capital de « FILDOHM » SCIC SAS à capital variable**

Nous avons fait le choix d'un statut approprié à ses valeurs et à son éthique, pour lesquelles, c'est la personne, et non le capital, qui est au cœur du projet. Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit pleinement dans le courant de l'économie sociale et solidaire. Les citoyens, les associations, les sociétés, les collectivités peuvent devenir sociétaires de la coopérative, en acquérant des parts sociales

<b>Qu'est qu'une part sociale ?</b> C'est un titre de propriété, une partie de la coopérative dont le capital est variable. Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. Prendre une part dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir le projet de la société. Le montant des parts sociales est de 100 €.	<b>Quelle est la rémunération des parts ?</b> Le capital est rémunéré en fonction des décisions de l'assemblée générale. Il est au maximum égal au taux moyen des obligations, selon la réglementation en vigueur pour les Scic. Les associés détenant au moins <b>1 part sociale</b> pourront détenir des comptes courants d'associés rémunérés.
<b>Qui peut souscrire des parts sociales ?</b> Citoyens, associations, collectivités, sociétés... Toutes personnes physiques et morales. Les personnes mineures peuvent détenir des parts sociales. Les parts sociales sont détenues pour une durée minimale de 5 (cinq) ans.	<b>Quelles sont les modalités de sortie des sociétaires ?</b> La sortie d'un sociétaire est possible à tout moment par la démission de la qualité de sociétaire à partir de 5 ans, le décès du sociétaire ou par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale en cas de préjudice matériel ou moral causé par le sociétaire à la SCIC.
<b>Quels sont les droits et obligations attachés aux parts sociales ?</b> Chaque sociétaire dispose d'une voix. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale. Les sociétaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.	<b>Quelles sont les modalités de remboursement des parts sociales ?</b> Le remboursement des parts sociales se fait à la valeur nominale de celles-ci.
<b>Les catégories d'associés :</b> Le regroupement des catégories d'associés crée le multisociétariat, avec pour objectif de construire une œuvre commune, dépassant ainsi les éventuels intérêts particuliers. Chaque associé relève d'une et une seule des 4 catégories décrites ci-dessous, en fonction de son statut et des liens qui l'unissent avec la coopérative : <ol style="list-style-type: none"><li>1. « <b>Producteurs personnes physiques</b> » : Toute personne physique, disposant d'un site dédié à la production d'énergie renouvelable et souhaitant le mettre à disposition de la coopérative.</li><li>2. « <b>Coopérateurs Citoyens</b> » : Toute personne physique qui bénéficie du projet par ses activités</li><li>3. « <b>Acteurs locaux</b> » : Toute personne morale à caractère privé bénéficiant des activités de la scic dans le cadre d'une relation durable de partenariat.</li><li>4. « <b>Collectivités et leurs groupements</b> » : toute collectivité ou un de leur groupement souhaitant contribuer au projet ou à en bénéficier</li></ol>	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à FILDOHM Scic SAS et ne sont pas cédées à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander la rectification des informations vous concernant en vous adressant à la coopérative.

L'attention du souscripteur est attirée sur le risque, que comporte un investissement dans une société, de la perte partielle ou totale de l'investissement. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement, et diversifiez votre épargne. Un Document d'Information Synthétique concernant l'ensemble des risques liés à votre investissement en parts sociales vous est présenté en annexe.

**Merci de nous retourner ce formulaire complété et signé (le deuxième à conserver) accompagné du règlement, d'une photocopie de la pièce d'identité (recto-verso) et d'un justificatif de domicile.**

**Pour les personnes morales privées : Kbis et Siret/Siren.**

**Pour les collectivités : délibération de la collectivité.**

**A l'adresse suivante :**

FILDOHM Scic SAS

1bis, impasse d'auvergne

46000 Cahors

ou par courriel à : [fildohm@netcourrier.com](mailto:fildohm@netcourrier.com)

**Date :**

**Signature / Cachet :**